

GAZODUC S. A. S I O N

54^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs s'étend sur 4 ans, soit de 2013 à 2017.

MM. Raphaël Morisod	Président	Sion
Mauricio Ranzi	Vice-Président	Monthey
Daniel Antille	Société suisse des Explosifs SA	Brigue
Jean-Albert Ferrez	Sogaval SA	Verbier
Pierre-Joseph Filippini	Rigips SA	Sion
Patrick Pralong	Sinergy SA	Martigny
Jörg Solèr	Lonza SA	Viège
Maurice Tornay	Conseiller d'Etat	Orsières

SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Valérie Bonvin Sion

ORGANE DE REVISION

Nofival SA à Sion

GESTION

L'ENERGIE DE SION-REGION SA

L'ANNEE GAZIERE EN SUISSE

39'029 GWh de gaz naturel et de biogaz ont été vendus en Suisse en 2016. La hausse de 5 % par rapport à 2015 est due avant tout à l'augmentation des degrés-jours de chauffage (+6.7 %). Le biogaz de production indigène injecté dans le réseau gazier s'est inscrit à 308 GWh, en hausse de près de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Avec une part de 13 % de la consommation finale d'énergie, le gaz naturel est le troisième agent énergétique de Suisse. Trois quarts de la population suisse ont accès au gaz naturel grâce à son réseau de quelque 20'000 km de conduites. Un bon tiers de la consommation suisse de gaz naturel est absorbé par l'industrie, qui l'utilise principalement pour la production d'énergie de processus.

30 % de gaz renouvelable sur le marché de la chaleur d'ici à 2030

Une part croissante de biogaz est vendue sur le marché thermique suisse. En 2016, la tendance à l'adjonction d'une part fixe de biogaz (5 ou 10% généralement) au gaz naturel a gagné du terrain.

Par le truchement de son Fonds biogaz, l'ASIG encourage les nouvelles installations qui injectent du biogaz dans le réseau gazier. En 2016, les aides versées à ce titre se sont montées à environ 2,8 millions de francs. Grâce à cet encouragement, les quantités de biogaz injecté dans le réseau suisse s'accroissent d'année en année : elles se sont inscrites à 308 GWh en 2016, contre 262 GWh en 2015, en hausse de près de 18%. L'injection de biogaz ne profite pas de la rétribution du courant prix coûtant (RPC).

L'industrie gazière suisse veut accroître la part des gaz renouvelables sur le marché thermique à 30% d'ici à 2030. Pour cela, il faut que les milieux politiques fassent leur travail en créant des conditions générales adaptées, qui passent par la reconnaissance générale du biogaz comme une énergie renouvelable dans le domaine thermique et une affectation partielle du produit de la taxe CO₂ au soutien du biogaz.

Des véhicules à gaz naturel/biogaz respectueux de l'environnement

En 2016, on dénombrait en Suisse au total 12'912 véhicules respectueux de l'environnement propulsés au gaz naturel/biogaz (+ 4%), Le nombre de nouvelles admissions s'est inscrit à 1'111 véhicules (- 8%). La proportion moyenne de biogaz dans le carburant a été de 22,4% en 2016. Les véhicules propulsés au gaz naturel/biogaz émettent nettement moins de CO₂, mais encore de manière générale moins de particules portant atteinte à la santé et à l'environnement que les véhicules propulsés à l'essence ou au diesel. Le dernier classement EcoMobiListe de l'Association Transports et Environnement (ATE) confirme une fois de plus la performance écologique des véhicules à gaz naturel/biogaz : on y recense pas moins de 8 voitures à gaz dans les 10 premières places.

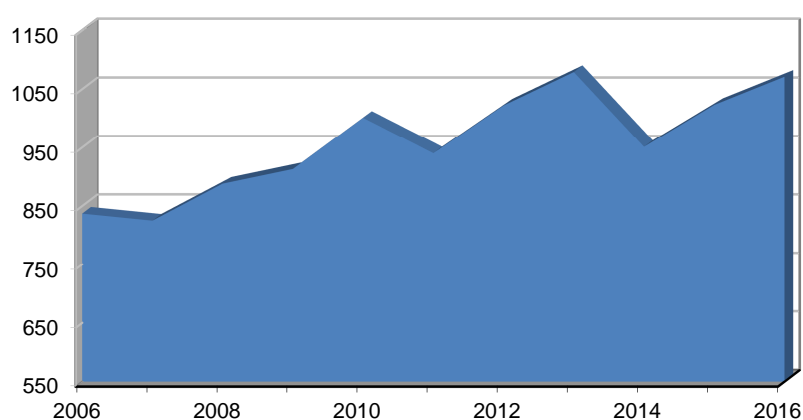
Consommations

Durant cet exercice, Gaznat SA, actionnaire suisse romand de Swissgas SA, a transporté 11'599 mio de kWh de gaz naturel correspondant à 29.7 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

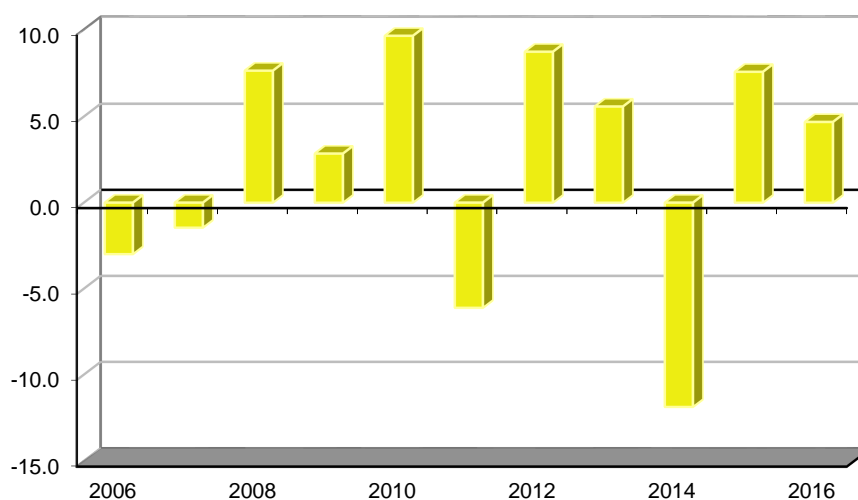
La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'193 mio de kWh, soit le 18.9 % de la consommation de Gaznat SA et le 5.6 % de la consommation suisse.

Pour ce qui est de Gazoduc SA, le transport de gaz s'est élevé à 1'071 mio de kWh, contre 1'023 en 2015, soit une augmentation de 4.7 %.

Evolution du transport de gaz annuel en mio de kWh



Variations en % par rapport à l'année précédente



ADMINISTRATION

Désignation de l'Organe de révision

L'Assemblée générale a nommé la fiduciaire Nofival SA, à Sion, comme Organe de révision pour une année.

Analyse des risques et SCI

Une liste des principaux risques de la société est mise à jour annuellement par les directeurs d'Unités d'affaires concernés et soumise au Conseil d'administration. Cette liste comprend également les mesures de diminution des risques appliquées et prévues.

Risques liés aux prix de l'énergie

Gazoduc SA acquiert son énergie via Gaznat SA, dont elle est actionnaire. Le prix du gaz naturel acheté est régi contractuellement et demeure stable.

Risques liés aux taux d'intérêts

Gazoduc SA n'est que très peu exposée à ce risque vu la conclusion de contrats de prêt à long terme à des échéances échelonnées, en monnaie nationale et à un taux d'intérêt fixe.

Risques liés aux crédits

Le risque de crédits concerne les clients qui ne remplissent pas leurs engagements. La quasi-totalité des ventes de Gazoduc SA concerne des distributeurs régionaux, dont le nombre élevé de clients, ainsi que leur répartition géographique plaide pour une exposition faible de Gazoduc SA à ce risque. Dans le cadre du système de contrôle interne mis en place par l'esr, le traitement des décomptes établis pour les preneurs de gaz a fait l'objet d'une description détaillée.

Risques liés aux liquidités

Les risques liés aux liquidités sont ceux qui découlent du fait que Gazoduc SA ne puisse pas honorer ses obligations à temps ou les rémunérer à un prix correct (cas des intérêts négatifs). L'Unité d'affaires Finances de l'esr supervise hebdomadairement l'évolution des liquidités des sociétés gérées par l'esr.

EXPLOITATION

Transport de gaz

Pour les actionnaires preneurs d'énergie, les quantités acheminées de gaz se sont élevées à :

<u>Preneurs</u>			<u>Diff.</u>	
	mio kWh <u>2016</u>	%	mio kWh <u>2015</u>	% <u>16/15</u>
Sogaval SA	931.0	87.0	883.0	5.4
Feldschlösschen Getränke AG	1.3	0.1	1.2	8.3
Rigips SA	15.3	1.4	17.3	- 11.6
Société Suisse des Explosifs SA (SSE)	15.5	1.4	15.5	0
Sinergy Commerce SA	101.5	9.5	100.1	1.4
Commune de Steg	4.8	0.5	4.4	9.0
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	1.6	0.1	1.5	6.6
TOTAL	1'071	100	1'023	4.7

PARTICIPATION

GAZNAT S.A.

Capital-actions : Fr. 27'000'000.--. libéré à 100 %.

Participation Gazoduc S.A. : Fr. 2'612'000.--

Dividende pour l'exercice : 4 %

GAZODUC S. A. S I O N

PARTIE FINANCIERE

54^e EXERCICE

gaz naturel 

COMPTE DE RESULTAT

	COMPTES 2016	COMPTES 2015
	CHF	CHF
PRODUITS		
Ventes de gaz naturel	41'109'156.58	41'366'409.25
Total des produits	41'109'156.58	41'366'409.25
CHARGES		
Achats de gaz naturel	-41'449'511.42	-43'001'473.65
Charges d'exploitation	-15'000.00	-17'226.00
Charges d'administration	-21'104.57	-22'802.37
<i>Charges et produits financiers</i>		
- Charges financières	-15'376.36	-17'108.97
- Produits financiers sur avoirs en banque	0.00	157.10
- Produits financiers sur participations	542'377.00	1'832'630.00
Impôts directs	-26'431.05	-22'981.05
Total des charges	-40'985'046.40	-41'248'804.94
Bénéfice de l'exercice	124'110.18	117'604.31

BILAN	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
A C T I F		
Actif circulant		
<i>Trésorerie</i>		
Banque	494'040.10	3'917'134.85
<i>Créances résultant de ventes et de prestations</i>		
Créances envers des actionnaires	10'860'540.00	4'997'259.25
Créances envers des tiers	114'610.15	105'491.39
Autres créances	254'515.90	976'266.70
<i>Actifs de régularisation</i>		
Actifs transitoires envers des actionnaires		71.91
Total de l'actif circulant	11'723'706.15	9'996'224.10
Actif immobilisé		
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations financières	2'612'000.00	2'612'000.00
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	2'612'001.00	2'612'001.00
TOTAL DE L'ACTIF	14'335'707.15	12'608'225.10

BILAN	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations</i>		
Dettes envers des actionnaires	43'357.16	0.00
Dettes envers des tiers	11'841'148.07	9'973'233.36
 <i>Passifs de régularisation</i>		
Passifs transitoires envers des actionnaires	0.00	193'400.00
Passifs transitoires	2'800.00	12'300.00
 Capitaux étrangers à long terme		
<i>Dettes à long terme portant intérêt</i>		
Emprunt Banque cantonale du Valais	490'000.00	550'000.00
 Total des capitaux étrangers	12'377'305.23	10'728'933.36
 Capitaux propres		
 <i>Capital social</i>		
Capital-actions	1'125'000.00	1'125'000.00
 <i>Réserves</i>		
Réserve légale issue du bénéfice	147'270.00	141'380.00
 <i>Bénéfice au bilan</i>		
Bénéfices cumulés	562'021.74	495'307.43
Bénéfice de l'exercice	124'110.18	117'604.31
 Total des capitaux propres	1'958'401.92	1'879'291.74
 TOTAL DU PASSIF	14'335'707.15	12'608'225.10

FLUX DE TRESORERIE

	2 0 1 6	2 0 1 5
	CHF	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	124'110.18	117'604.31
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	124'110.18	117'604.31
Variation des actifs d'exploitation	-5'150'576.80	3'667'386.65
Variation des passifs d'exploitation	1'708'371.87	-750'355.41
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-3'318'094.75	3'034'635.55
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts	-60'000.00	-60'000.00
Paiement des dividendes	-45'000.00	-45'000.00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-105'000.00	-105'000.00
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette de la trésorerie	-3'423'094.75	2'929'635.55
Trésorerie au début de l'exercice	3'917'134.85	987'499.30
Trésorerie à la fin de l'exercice	494'040.10	3'917'134.85

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016

	Année 2016	Année 2015
1. But et activité		
<p>Gazoduc SA est une société de droit suisse dont le siège est à Sion. La société a pour buts le transport de gaz pour les besoins domestiques et industriels et plus spécialement la construction, l'exploitation, la gérance éventuellement la location de conduites de gaz sur le territoire valaisan en particulier et éventuellement sur tous autres territoires à emprunter pour prendre le gaz à la source, l'obtention de concessions nécessaires ainsi que toutes études y relatives et toutes opérations commerciales s'y rapportant. La société pourra également participer à d'autres sociétés visant des buts analogues.</p>		
2. Principes comptables utilisés		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p>		
3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250		
<p>La société n'a pas de personnel. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'esr.</p>		
4. Prêts subordonnés des actionnaires		
<p>Tous les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés à couvrir les risques auxquels est exposée Gaznat SA au moyen de prêts subordonnés. L'acceptation de la postposition ainsi que le renoncement à la compensation et à la garantie en faveur des créanciers de rang prioritaire sont irrévocables.</p>		
La part de Gazoduc se monte à	1'699'000	1'699'000
5. Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises dans lesquelles une participation importante est détenue		
<p>La part du capital est identique à la part des droits de vote. Gaznat SA, société anonyme, siège à Lausanne, capital-actions de CHF 27'000'000, participation de 9.674 %, valeur nominale</p>		
	2'612'000	2'612'000
6. Actifs mis en gage	2'612'000	2'612'000
7. Dettes à long terme portant intérêt		
<p>Emprunt bancaire Banque cantonale du Valais - 2.75 % Échéance 25.01.2021 - Amortissement CHF 60'000 par année</p>		
	490'000	550'000
8. Honoraires de l'organe de révision		
Prestations en matière de révision	2'500	2'500

REPARTITION DU BENEFICE

	31.12.2016
Résultat disponible	CHF
Bénéfices cumulés	562'021.74
Bénéfice de l'exercice	124'110.18
Solde à disposition de l'assemblée générale	686'131.92

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	6'230.00
Attribution d'un dividende de 4 %	45'000.00
Report au nouvel exercice	634'901.92
Total	686'131.92

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président :

La Secrétaire :

Raphaël MORISOD

Valérie BONVIN

Sion, le 25 avril 2017

GAZODUC S. A. S I O N

Rapport de l'organe de révision

54^e EXERCICE

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE GAZODUC SA - Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GAZODUC SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

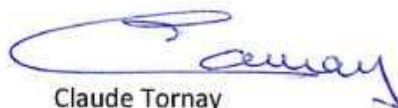
Sion, le 1^{er} mai 2017

NOFIVAL SA



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

3x



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé



Poste de détente et comptage de Saillon inauguré en septembre 2016.